



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RAPPORT NATIONAL SUR LES ACTIVITÉS DE LA FRANCE EN  
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS  
LA RÉGION AFRICAINE  
2003**

**Juin 2004**

## Sommaire

<b>PARTIE A : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION : 14 322 257 €</b> .....	<b>4</b>
1 – RESUME .....	4
2 - PROCESSUS CONSULTATIFS ET ACCORDS DE PARTENARIAT : <b>1 268 657 €</b> .....	7
- <i>Mobilisation et coordination des ressources internes et internationales, conclusions d'accords de partenariat : 868 657 €</i> .....	7
- <i>Désignation des chefs de file : 330 000 €</i> .....	8
3 – MESURES POUR AIDER A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION A TOUS LES NIVEAUX, NOTAMMENT INFORMATIONS FINANCIERES : <b>NEANT</b> .....	8
- <i>Consultation du Mécanisme Mondial (et des pays développés parties) sur l'affectation de l'assistance financière et technique bilatérale : NEANT</i> .....	8
4 – QUESTIONS THEMATIQUES : <b>13 053 600 €</b> .....	8
- <i>Processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires : 654 000 €</i> .....	9
- <i>Cadres ou arrangements législatifs et institutionnels : NEANT</i> .....	10
- <i>Mobilisation et coordination des ressources, tant internes qu'internationale et conclusion d'accords de partenariat : NEANT</i> .....	10
- <i>Liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et le cas échéant, avec des stratégies de développement nationales : 11 104 600 €</i> .....	10
- <i>Mesure en état des terres dégradées et mise en place de systèmes d'alerte précoce afin d'atténuer les effets de la sécheresse : 340 000 €</i> .....	12
- <i>Surveillance et évaluation des effets de la sécheresse et de la désertification : 803 000 €</i> .....	12
- <i>Accès des Parties touchées, en particulier des pays en développement parties touchées, aux technologies, connaissances et savoir-faire appropriés : 152 000 €</i> .....	13
<b>PARTIE B ; AUTRES ACTIVITES : 47 809 450 €</b> .....	<b>14</b>
1 - DOMAINES THEMATIQUES ET SECTORIELS SPECIFIQUES : <b>33 731 165 €</b> .....	14
- <i>Gestion durable de l'utilisation des terres, y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées : 23 735 165 €</i> .....	14
- <i>Exploitation et gestion durables des terrains de parcours : 6 186 000 €</i> .....	17
- <i>Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables : 380 000 €</i> .....	18
- <i>Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables : 630 000 €</i> .....	18

- Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols : <b>2 800 000 €</b> .....	19
- Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses <b>NEANT</b> .....	19
- Surveillance et évaluation de la désertification <b>NEANT</b> .....	19
2 - RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ENTREPRISES POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION ET SUR LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE : <b>1 361285 €</b> .....	20
3 - APPUI A DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAUX : <b>10 787 000 €</b> .....	20
- Renforcement des programmes d'assistance bilatéraux et multilatéraux en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention <b>NEANT</b> .....	20
- Appui à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud <b>NEANT</b> .....	20
- Promotion de projets de petite et moyenne envergure et d'activités au niveau local : <b>9 835 000 €</b> .....	20
- Appui à la remise en état des écosystèmes dégradés, notamment par l'afflux de réfugiés <b>NEANT</b> .....	21
- Promotion de mesures de renforcement des capacités tenant compte des considérations de sexe en vue de l'exécution de programmes participatifs et synergiques précis dans le cadre des PAN (Programmes d'Action Nationaux) <b>NEANT</b> .....	21
- Promotion de mesures de renforcement des capacités et de processus participatifs dans le domaine de la gestion des ressources naturelles : <b>952 000 €</b> .....	21
- Conclusion d'accords triangulaires visant à promouvoir les programmes de formation et le renforcement des capacités <b>NEANT</b> .....	22
- Organisation de campagnes de sensibilisation dans les pays développés parties afin de mieux rendre compte du caractère planétaire des menaces que constituent la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse et les conséquences multiples de ces phénomènes <b>NEANT</b> .....	22
4 - MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION DANS LES STRATEGIES DE SOUTIEN MISES EN ŒUVRE PAR LES PAYS DEVELOPPES PARTIES EN FAVEUR DES PAYS TOUCHES : <b>1 930 000 €</b> .....	22
5 - INTEGRATION DES DOMAINES THEMATIQUES SPECIFIES DANS LA DECLARATION SUR LES ENGAGEMENTS VISANT A RENFORCER L'EXECUTION DES OBLIGATIONS ENONCEES DANS LA CONVENTION (DECISION 8/COP4) DANS LES RAPPORTS DES PAYS DEVELOPPES PARTIES <b>NEANT</b> .....	22
ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES MONTANTS ENGAGES POUR 2003 .....	23
ANNEXE 2 – RESUME DU CADRE D'INTERVENTION SECTORIEL (CIS) ERN (ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES) DE L'AFD (AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT).....	24

## **PARTIE A : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION : 14 322 257 €**

### *1 – Résumé*

Conformément aux obligations des Etats Parties, la France contribue à chaque grande Convention d'Environnement : celle sur le changement climatique, celle sur la biodiversité et celle sur la lutte contre la désertification. La France a par ailleurs réaffirmé son intérêt pour le domaine de l'environnement au sommet de Johannesburg en 2002 .

La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD ou CCD et UNCCD pour le sigle anglais) a été signée en 1994 et la France l'a ratifiée en 1997. 190 Etats sont actuellement Parties à la Convention. Dans le texte de la Convention, la désertification est le résultat d'une combinaison entre les phénomènes écologiques parmi lesquels l'érosion due aux variations climatiques et les activités humaines. Lutter contre la désertification signifie soutenir les activités de recherche et de développement portant sur l'environnement naturel dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités (accès aux ressources).

Conformément à l'article 7 du texte de la Convention, la France engage la majorité de ses actions de lutte contre la désertification dans la région africaine. **La France a engagé en 2003 environ 9 M€ (millions d'euros) en appui à la mise en œuvre de la Convention** sur le continent africain. La stratégie adoptée par la France en matière de lutte contre la désertification est une stratégie de long terme. Elle consiste à œuvrer au renforcement des capacités des pays touchés Parties pour qu'ils puissent mettre en œuvre des dispositifs de suivi des mécanismes de désertification et aider les populations à anticiper la sécheresse. La France encourage également une gestion des espaces endommagés et menacés qui se traduit par la réhabilitation de ces espaces et par une exploitation économique durable de la part des populations locales. **La France fait une priorité de la lutte contre la désertification et contre la dégradation des terres (LCD).**

Pour l'année 2003, la France a confirmé ses engagements en matière de lutte contre la désertification et s'est montrée attentive à rendre la Convention plus opérationnelle. Ainsi, l'aide française en matière de lutte contre la désertification se répartit entre :

- l'appui aux groupes majeurs notamment aux opérateurs privés et à la société civile pour les actions concertées de lutte contre la désertification sur le terrain, les actions de décentralisation et de lutte contre la pauvreté,
- le renforcement des organisations locales, nationales, sous-régionales et régionales, impliquées dans la gestion de l'environnement rural et notamment dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres,
- le soutien à la recherche scientifique sur la désertification, sur ses causes, sur son suivi et sur les solutions pouvant être développées, à la fois dans les pays du Nord et du Sud,
- l'aide à la formation des cadres dans les pays touchés Parties. Ces formations s'exercent à diverses échelles d'appréhension de la désertification : ainsi, elles portent aussi bien sur les enjeux locaux que sur les enjeux internationaux, et pour ces derniers en particulier, sur les négociations dans le cadre des Conventions sur l'environnement mondial,

En France, les principales institutions qui financent la lutte contre la désertification sont le Ministère des Affaires Etrangères (MAE), le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR). L'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) y contribuent également

Les instituts de recherche tels que l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ainsi que certaines Universités apportent leur soutien à la recherche-développement (R&D) concernant la LCD. De nombreux projets, notamment au CIRAD et à l'IRD ont une action directe et indirecte en terme de lutte contre la désertification. Ces projets donnent lieu à de nombreux partenariats avec des institutions nationales, régionales et internationales.

**L'aide bilatérale permet de définir les principes d'action de la France pour la mise en œuvre de la CCD.** Le MAE est chef de file dans l'élaboration de la stratégie française de lutte contre la désertification et son action s'exerce aux échelles régionales et nationales dans le cadre d'une politique de financement de projets. L'aide aux pays touchés Parties pour l'élaboration de leur plan de lutte contre la désertification fait partie des priorités du MAE. Cette aide peut être directe, *via* le soutien à la rédaction des Programmes d'Action Nationaux (PAN), ou indirecte par les retombées de projets de recherche scientifique.

Les autorités françaises sont conseillées par le Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD) composé d'experts pluridisciplinaires. Le CSFD intervient comme organe de consultation, de conseil et d'orientation sur les politiques de mise en œuvre de la LCD. Le CSFD réalise également un travail de recherche et de capitalisation d'expériences sur la LCD sur la base de 8 projets financés par le MAE qui sont menés dans la région d'Afrique en collaboration avec l'IRD, le CIRAD, l'INRA et avec des équipes de scientifiques des pays du Sud. Ces projets suivis par le CSFD visent à développer les connaissances et les technologies appropriées pour la lutte contre la désertification et à renforcer les capacités des équipes scientifiques des pays du Sud. Ils s'appuient sur les structures mises en place par la décentralisation et travaillent à la diffusion et à l'appropriation par les pays du Sud, par les décideurs et les bailleurs mais aussi par les populations, des résultats de la recherche. Ces projets se sont terminés en décembre 2003.

En 2003, le MEDD réaffirme son soutien à la mise en réseau des ONG françaises impliquées dans la lutte contre la désertification. Ce processus a débouché sur la création d'un Groupe de Travail français sur la lutte contre la Désertification multidisciplinaire (GTD). Ce travail est relayé par l'ONG Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI) Le CARI a organisé des rencontres d'information et de formation sur la désertification au Sommet de la terre à Johannesburg en 2002 ainsi qu' un *side-event* lors de la dernière réunion COP6 des pays signataires de la CCD, du 25 août au 5 septembre 2003 à la Havane.

L'AFD est l'opérateur principal du dispositif français de financement de projets d'aide au développement. Ses décaissements s'élèvent à 800 M€ par an. L'AFD vient de se doter d'un cadre d'intervention sectorielle (CIS) à l'intérieur duquel figurent les actions de lutte contre la désertification (voir en annexe 2 le résumé du CIS). Les projets de l'AFD de lutte contre la désertification peuvent être résumés de la façon suivante :

- ce sont des projets d'appui à la gestion concertée des ressources naturelles, comme par exemple, la gestion des ressources ligneuses (bois énergie et bois d'œuvre), les actions pilotes sur le foncier ou la gestion des ressources pastorales ;
- il s'agit aussi de volets de gestion des ressources naturelles au sein des projets de développement,
- ce sont des projets d'hydraulique pastorale et des projets d'agro-écologie.

Ces différents projets ont en commun des principes d'intervention dont les principaux sont la responsabilisation des communautés bénéficiaires, la participation de ces communautés au financement des actions et l'appui aux communautés locales par des acteurs professionnels, le plus souvent des opérateurs locaux. Dans de nombreux cas, les projets AFD bénéficient d'un co-financement du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

Le FFEM est une structure interministérielle créée en 1994 pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition. Il apporte des ressources additionnelles et sous forme de dons à des projets d'investissement qui ont un impact positif en termes d'environnement global. Pour la période 1999-2002, il a été doté de 67 M€. Une enveloppe de même montant a été versée pour 2003-2006. Le FFEM consacre près de la moitié de ses ressources à l'Afrique sub-saharienne. Depuis 2002, il finance des projets de lutte contre la dégradation des sols incluant la désertification et le déboisement. L'action du FFEM en matière de lutte contre la désertification concerne le projet Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT), l'Initiative Régionale, Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification en Afrique Sahélienne (IREMLCD) ainsi que les volets gestion des ressources naturelles des projets de développement locaux de l'AFD.

**La France contribue à l'aide multilatérale régionale en appuyant les organisations régionales et internationales qui travaillent dans la région africaine.** Ces institutions sont notamment spécialisées dans le suivi de l'environnement écologique et climatique ainsi que dans la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce à la sécheresse pour les populations de la région. Elles participent au développement de systèmes africains d'informations sur l'environnement. Elles élaborent des Programmes d'Action Sous-Régionaux et Régionaux (PASR et PAR) pour définir des politiques de LCD cohérentes.

Pour la région de l'Afrique en 2003, le MAE et le MEDD, soutiennent le fonctionnement de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et notamment son programme Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT). L'OSS a pour mission principale d'élaborer un dispositif de surveillance transfrontière de l'état de l'environnement dans la région afin d'identifier des solutions permettant de faire face à la désertification et à la dégradation des terres. ROSELT est un projet de suivi de l'environnement à partir d'observatoires pilotes mis en place dans la région depuis 1995. Ce programme organisé à la fois aux niveaux régional et national se trouve progressivement intégré dans les PAN des pays.

Le MAE contribue au financement du Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) et soutient le Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie (AGRHYMET) du Comité permanent Interafricain de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) : sa participation pour cinq ans (1999-2003) se chiffre à 1,5 M€ pour ACMAD et à 1,2 M€ pour AGRHYMET. Ces instituts basés à Niamey (Niger) assurent un suivi des paramètres de la désertification et du climat. Ils contribuent à l'élaboration et à l'harmonisation des politiques nationales de gestion des ressources naturelles.

La France appuie le programme d'action régional, l'Initiative Globale Désertification (IGD) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) au Burkina Faso. Ce programme désertification envisage notamment de coordonner le suivi du processus de mise en œuvre des PAN dans les pays de la sous-région. Il s'engage également à valoriser l'expérience de l'UICN en matière de conservation de la biodiversité dans le cadre de la LCD, en réponse au thème des synergies formulé par la CCD.

**La France participe à la lutte contre la désertification au travers de l'aide multilatérale internationale** : elle contribue pour 7% au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) et pour 25% au Fonds Européen de Développement (FED). Ces institutions sont notamment engagées au titre de la lutte contre la pauvreté dans les politiques de lutte contre la désertification et

la dégradation des terres. La dégradation des terres constituant pour le GEF un compartiment de l'environnement global depuis la COP6 en septembre 2003, il reste encore difficile de recenser les projets de lutte contre la dégradation des terres relevant du GEF. Cependant et au titre de la transversalité, le GEF participe au financement de la LCD à travers des projets multifocaux qui concernent les trois principaux compartiments de l'environnement mondial (effet de serre, biodiversité et eaux internationales) et leurs interactions avec la dégradation des terres.

Répondant au texte de l'annexe I de la Convention, **la politique française de lutte contre la désertification est aussi une politique de lutte contre la pauvreté** et contre les inégalités dans l'accès aux ressources. L'engagement de la France dans les Projets d'Appui au Développement Local au Burkina Faso et dans l'Initiative Régionale IREMLCD en Afrique Sahélienne en sont deux exemples. Ce choix d'action est conforme aux politiques de LCD développées par d'autres pays développés Parties, par les organisations internationales comme la Banque Mondiale et le GEF ainsi que par l'Union Européenne (UE). Ces projets favorisent la participation de la société civile des pays touchés Partie aux choix de lutte contre la désertification.

Dans le cadre de l'initiative sur la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés (**PPTE**), la France a mis en place des contrats de désendettement-développement pour un montant de 128 M€ sur quatre ans dans quatre pays africains. Ces contrats ne concernent pas la gestion des ressources naturelles mais il est prévu à terme 23 contrats de ce type pour un montant total de 3,7 milliards d'€. La gestion des ressources naturelles serait un des domaines principaux d'affectation de ces montants.

Enfin, la France valorise le thème des **synergies entre les trois Conventions Internationales d'Environnement** évoqué dans l'article 8 de la CCD. Elle soutient notamment de nombreux projets d'environnement orientés vers la lutte contre l'effet de serre et la protection de la biodiversité qui ont un impact positif sur la lutte contre la désertification. Les projets d'agro-écologie (semis direct) qui sont mis en œuvre dans plusieurs pays d'Afrique visent un fort impact anti-érosif et s'appuient sur une gestion raisonnée de la ressource en eau. Ils ont un impact direct sur la désertification. Les montants versés pour l'année 2003 atteignent 2,78 M€. Les projets de gestion des réserves de faune et de flore contribuent à la réhabilitation d'espaces auparavant dégradés et permettent une valorisation économique de ces ressources par les populations limitrophes.

## ***2 - Processus consultatifs et accords de partenariat : 1 268 657 €***

Chaque année, la France appuie le secrétariat de la Convention pour l'aider dans son fonctionnement et dans l'organisation des réunions internationales de la Convention. Elle affirme également son soutien à l'OSS, Observatoire du Sahara et du Sahel. Enfin, elle est chef de file au Tchad et au Cap-Vert.

- Mobilisation et coordination des ressources internes et internationales, conclusions d'accords de partenariat : 868 657 €

**MAE : Appui au secrétariat de la Convention.** En 2003, le MAE a versé une contribution obligatoire des pays parties à la Convention de 443 657 euros et un soutien de 70 000 euros pour le financement de réunions de préparation à la COP6.

**MAE – MEDD : Appui au secrétariat de l'OSS.** L'OSS est une organisation régionale de lutte contre la désertification dont le siège se trouve à Tunis. Elle regroupe 20 Etats d'Afrique du Nord (**Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Egypte**) et de l'Ouest (**Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger Sénégal, Tchad**) et de l'Est (**Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Soudan**) ainsi que leurs organisations sous-régionales (UMA, CILSS, IGAD, SENSAD<sup>1</sup>). Quatre pays d'Europe (Allemagne, France, Italie et Suisse), l'UNESCO, le Secrétariat Exécutif de la Convention de Lutte Contre la Désertification, le Secrétariat Général des Nations Unies et plusieurs observateurs sont également membres de l'OSS.

L'OSS est un centre d'impulsion qui aide les Etats membres à anticiper ensemble les évolutions de la sécheresse et de la désertification, et à améliorer les actions et les méthodes de lutte contre ce phénomène. Le suivi à long terme de l'évolution de l'environnement permet de définir de façon concrète les formes de la désertification, d'en circonscrire les causes et d'organiser la recherche sur la prévention et la limitation de ce phénomène. L'OSS a développé une série d'indicateurs de mise en œuvre de la Convention et de suivi-évaluation en partenariat avec les pays et le Secrétariat de la Convention.

L'OSS apporte son concours à de nombreux pays pour l'élaboration de leur PAN (**Burkina Faso, Maroc, Mali, Niger, Sénégal, Tunisie, Algérie, Egypte**) ainsi qu'aux organisations sous-régionales dans la rédaction de leur PASR (CILSS, IGAD et UMA).

En 2003, l'OSS a reçu 390 000 euros de la part du MAE et 35 000 de la part du MEDD.

- Désignation des chefs de file : 330 000 €

**MAE** : la France est le chef de file des bailleurs de fonds pour la lutte contre la désertification au **Tchad**. Elle participe au financement d'un projet d'appui à l'élaboration, à la programmation et au suivi des politiques rurales. Ce projet a pour objectif de renforcer la structure interministérielle qui fait office d'organe de coordination de lutte contre la désertification. En 2003, le MAE a versé 330 000 euros à cet effet.

La France est également chef de file pour la LCD au **Cap-Vert**.

**3 – Mesures pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action à tous les niveaux, notamment informations financières : NEANT**

- Consultation du Mécanisme Mondial (et des pays développés parties) sur l'affectation de l'assistance financière et technique bilatérale : NEANT

**4 – Questions thématiques : 13 053 600 €**

La France estime que la participation des populations à leur développement et à la lutte contre la désertification doit être développée. Elle soutient dans ce sens les initiatives des ONG de LCD, organisations proches des acteurs de terrain ; elle contribue également aux projets touchant à la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et à l'institutionnalisation de la lutte pour la protection des terres.

---

<sup>1</sup> Union du Maghreb Arabe, Comité Interafricain de Lutte contre la Sécheresse, Autorité intergouvernementale pour le développement, Communauté des Etats Sahélo-Sahariens.

La France défend le thème de la synergie entre les différentes Convention sur l'environnement. Elle finance de nombreux projets d'agroécologie en Tunisie au Cameroun, au Mali et à Madagascar et d'autres de météorologie à des fins d'alerte précoces dans les pays touchés par les sécheresses comme le programme AGRHYMET et ACMAD. Elle appuie des projets de lutte contre le changement climatique *via* la séquestration du carbone dans les sols et soutient des programmes d'information environnementale comme ROSELT.

La France participe aussi à aux liens entre la protection de la biodiversité et la LCD : elle a un assistant technique en poste au bureau IUCN de l'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou.

Enfin, elle défend l'accès des pays touchés partie aux technologies, connaissances et savoir-faire en matière de LCD : le CSFD a encadré à cet effet huit projets de LCD.

- Processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires : 654 000 €

**MEDD : appui au CARI** (Centre d'Actions et de Réalisations Internationales). Le CARI est une ONG qui anime le **groupe de travail sur la désertification** (GTD). Le GTD a été crée en 2001 afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention et des activités de lutte contre la désertification dans les négociations européennes et internationales. Il s'agit aussi de renforcer l'information et sa mise en pédagogie auprès des acteurs des décideurs et du grand public en France et auprès des partenaires étrangers des opérateurs français. Les partenaires du GTD sont des ONG (EAU VIVE, ENDA délégation Europe, ESSOR Echanges Sud/Sud Ouest en Milieu Rural, STM Solidarité Tiers Monde), l'Agence Française de Développement (AFD), le Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD), le Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT-OSS), des regroupements d'acteurs (CDTM 34 Centre de Documentation Tiers-Monde, FIPA Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) et un organisme de formation (IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement).

Outre l'animation du GTD, CARI publie une lettre électronique trimestrielle, contribue à la coordination de l'Enid, (*European Network Initiative on Desertification*). En 2003, le CARI a reçu 44 000 euros de la part du MEDD pour ces activités.

**CIRAD** : le CIRAD participe à un projet Gestion des ressources décentralisée au **Sénégal** en mandatant un agent CIRAD. Son coût est de 100 000 euros pour 2003.

**MAE - IRD** : l'IRD et le MAE financent un projet Etude des modes de régulation foncière, influence des politiques de décentralisation et des migrations sur les régulations foncières au **Burkina Faso**. L'IRD a un agent sur place au coût de 180 000 euros par an. Le projet est mené en partenariat avec l'Université de Ouagadougou et celle de Bobo Dioulasso.

**MAE - IRD** : l'IRD et le MAE soutiennent le projet Les « institutions de la frontière » et la question foncière. Dynamique institutionnelles locales dans un contexte de forte mobilité des populations rurales. Ce projet se déroule en **Côte d'Ivoire** et au **Burkina Faso**, en partenariat avec les Universités de Cocody et de Ouagadougou.

**IRD** : au **Mali**, l'IRD participe au projet Expérience malienne de décentralisation en mandatant un agent IRD permanent et quatre missions courtes pour un coût total de 240 000 euros.

**UE- IRD** : l'IRD et l'Union Européenne soutiennent le projet Dynamiques de l'innovation sociale et institutionnelle de l'irrigation au **Maroc** et dans le monde. Un Chercheur IRD est envoyé en

mission longue durée en 2003, pour un coût de 90 000 euros. Les partenaires locaux sont l'Institut Agronomique Vétérinaire Hassan II de Rabat et l'ORMVAH<sup>2</sup> de Marrakech.

- Cadres ou arrangements législatifs et institutionnels : NEANT

- Mobilisation et coordination des ressources, tant internes qu'internationale et conclusion d'accords de partenariat : NEANT

- Liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et le cas échéant, avec des stratégies de développement nationales : 11 104 600 €

**MAE** : le MAE soutient l'ACMAD (Application de la météorologie au Développement) à Niamey, Niger. Ce centre vise à renforcer les capacités des acteurs africains en matière de météorologie en développant notamment un modèle numérique de prévision du temps adapté au contexte africain et en disséminant des techniques de prédiction climatiques vers chacune des sous-régions du continent africain. L'appui financier du MAE en 2003 est de 300 000 euros.

**MAE** : Appui aux pays de la ZSP (Zone de Solidarité Prioritaire) dans les négociations et les mécanismes liés aux changements climatiques. La participation du MAE s'élève à 450 000 euros pour 2003. Ce projet a trois composantes : dans la composante 1, il s'agit de contribuer et de construire avec les PED une vision commune sur le problème de répartition des efforts pour limiter les émissions de gaz (approche prospective) ; dans la composante 2, il s'agit de travailler avec les PED pour définir les cadres d'intervention et les outils qui vont permettre l'utilisation des mécanismes de Kyoto (appui institutionnel) ; la composante 3 illustre les possibilités de mise en œuvre de projets de développement durable ayant un impact sur les émissions à effet de serre. Elle concerne le plan d'Action Agroécologie qui regroupe plusieurs partenaires français : le MAE appuie les actions de formation, capitalisation et communication.

**Le Plan d'Action Agroécologie** regroupe les efforts de quatre partenaires français : MAE, AFD FFEM et CIRAD. L'objectif principal est de mettre au point des modes de transfert et de développement des systèmes de culture en agro-écologie dans les pays où intervient l'aide française, en une démarche coordonnée favorisant la capitalisation des expériences et les échanges entre pays pilotes et développant des synergies entre les conventions sur l'environnement. Ce plan d'Action en agro-écologie se compose :

- d'un ensemble de projets pilotes financés par l'AFD pour un montant global d'environ 40 millions d'euros et bénéficiant d'un cofinancement FFEM de 2,3 millions d'euros. La **Tunisie**, le **Mali**, le **Cameroun** et **Madagascar** sont concernés pour la région africaine. En 2003, le montant engagé par l'AFD est de 8 millions d'euros et la contribution du FFEM dans ces projets s'élève à 460 000 euros,
- et d'un programme transversal d'accompagnement (PTA) dont le but est de favoriser le transfert de compétences, la capitalisation, les échanges d'expériences et le renforcement des capacités. Ce PTA est alimenté à parts égales par le MAE, le FFEM et l'AFD, 2,5 millions d'euros pour 5 ans, soit en 2003, 500 000 euros.

**CIRAD** : le CIRAD contribue au projet agro-écologie, semis sous couvert végétal. Deux agents CIRAD sont en poste à cet effet au **Nord-Cameroun** pour un coût de 200 000 euros en 2003.

---

<sup>2</sup> Office de Mise en Valeur Agricole de la plaine du Haous.

### Encadré 1 : l'agroécologie

L'agroécologie ou « semis direct sous couverture végétale permanente » ou encore « agriculture de conservation » consiste à reproduire les conditions d'un sol forestier, selon les principes suivants :

- 1 assurer une couverture végétale permanente en conservant les résidus des récoltes et en plantant des espèces à croissance rapide et à racines puissantes capables de pénétrer dans des sols compactés par la sécheresse, de les restructurer et d'extraire les éléments nutritifs et l'eau en profondeur.
- 2 la couverture végétale protège le sol et favorise le développement d'une activité biologique
- 3 grâce à un ruissellement réduit par le couvert végétal et à une porosité du sol accrue, les racines puisent et restituent aux cultures les ressources en eau.

Ces méthodes permettent ainsi la culture pluviale en milieu semi-aride. Elles offrent plusieurs atouts, environnementaux, sociaux et économiques :

- 1 sur le plan environnemental, elles évitent le lessivage chimique des sols ; en restaurant le couvert végétal, elles restaurent l'activité organique des sols, limitent le besoin en irrigation et permettent de stocker du carbone dans les sols avec l'augmentation du taux de matière organique ;
- 2 sur le plan social et économique, elles suppriment les travaux de désherbage et les investissements qui sont liés ; les agriculteurs voient leur rendement augmenter ; dans la gamme des techniques proposées, certaines ne font appel à aucun intrant et n'excluent pas les plus pauvres.

**AFD** : projet environnemental Eau, sols, arbres du **Nord-Cameroun**. 6,5 millions d'euros ont été engagés par l'AFD en octobre 2002. Pour 2003, l'apport de l'AFD s'élève à 1,3 millions d'euros. Ce projet a pour objectif de contribuer à la lutte contre la désertification et à la paix sociale par une meilleure gestion des ressources renouvelables. Il prévoit des actions de lutte contre l'érosion, l'expérimentation à grande échelle de techniques de semis direct sous couverture végétale, des actions en faveur de l'intégration agriculture-élevage, la mise en place de schémas d'aménagement concerté à l'échelle de terroirs agro-pastoraux.

**CIRAD** : le CIRAD soutient le projet Suivi des filières coton et agro-biodiversité du Sorgho, au **Burkina Faso** en envoyant 1 agent permanent. Son coût est de 100 000 euros pour 2003.

**MAE - IRD** : l'IRD a un projet Climat, activités anthropiques et écosystèmes en **Côte d'Ivoire**, étude des relations entre activités climatiques, mutations socio-économiques et dynamique des paysages. Un thésard est sur place, au coût annuel de 27 600 euros.

**IRD – ICRAF<sup>3</sup> - UE** : Mécanismes et impacts des systèmes agro-forestiers en matière de séquestration du carbone, **Kenya**. Un agent IRD est sur place au coût de 180 000 euros. Les partenaires locaux sont le *National Museum of Kenya*, *Fisheries Department* et le *Kenya Wild Life Service*.

**IRD - FFEM** : Séquestration du carbone dans les sols tropicaux : effet du mode de gestion des écosystèmes, **Madagascar et Cameroun**. Un agent IRD est en mission moyenne durée à Madagascar au coût de 76 000 euros.

**IRD -IFB<sup>4</sup>** : Biodiversité et gestion communautaire de l'accès aux espaces sylvo-pastoraux au **Maroc**. Un agent IRD est en mission longue en 2003, un autre en mission courte pour un coût total de 105 000 euros. La faculté des sciences de Semlalia est partenaire de ce projet.

<sup>3</sup> International Centre for Research on Agroforestry

<sup>4</sup> Institut Français de la biodiversité

**MAE** : le MAE contribué aux activités régionales du bureau de d'Afrique de l'Ouest de l'IUCN (IUCN-BRAO) en envoyant une assistance technique à Ouagadougou (**Burkina Faso**) : le chargé de lutte contre la désertification appuie les activités du bureau de l'IUCN en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie du programme d'action régionale en matière de lutte contre la désertification, l'**Initiative Global Desertification** (IGD). En insistant sur les dimensions sociales de la lutte contre la désertification, l'IGD s'inscrit également dans la recherche des synergies entre les convention de protection de la biodiversité et celle de lutte contre la désertification. Le MAE a appuyé cette initiative en apportant 106 000 euros en 2003 sous la forme d'une assistance technique.

- Mesure en état des terres dégradées et mise en place de systèmes d'alerte précoce afin d'atténuer les effets de la sécheresse : 340 000 €

**MAE** : la participation du MAE au programme AGRHYMET du Comité Inter-Etat de lutte contre a sécheresse (CILSS) s'élève à 240 000 euros pour 2003. Le centre AGRHYMET de Niamey au **Niger** a pour objectif d'améliorer les dispositifs de surveillance et d'informations nationaux et régionaux qui ont été mis en place sous l'impulsion du CILSS à des fins d'alerte précoce dans le domaine de la production agro-pastorale. Il renforce les qualifications professionnelles des cadres sahéliens chargés de faire fonctionner ces dispositifs.

**CIRAD** : Accord de partenariat entre le CIRAD et AGRHYMET au **Niger**. Un agent CIRAD est en poste au Niger, au coût annuel de 100 000 euros.

- Surveillance et évaluation des effets de la sécheresse et de la désertification : 803 000 €

**Le programme ROSELT/OSS** met en place depuis plusieurs années un réseau régional de surveillance de l'environnement, dans le but d'améliorer la connaissance des mécanismes de fonctionnement des écosystèmes et agrosystèmes, de surveiller la dynamique de la désertification et de participer à l'évaluation des changements climatiques dans la zone d'intervention du réseau. Au plan socio-économique, ROSELT/OSS a pour objectif de produire des outils d'aide à la décision afin de contribuer à asseoir les bases d'un développement économique et social durable. Dans le cadre du renforcement des capacités, ROSELT/OSS souhaite également appuyer la formation des cadres nationaux à l'utilisation des informations environnementales. Il concerne 11 pays d'Afrique, **Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, Cap-Vert, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Ethiopie, Kenya**.

Dans les 14 observatoires pilotes, des dispositifs de surveillance pertinents, une harmonisation des méthodologies de collecte des données sont réalisés, ainsi que la mise en œuvre des Systèmes d'Information et l'élaboration d'une charte relative à la gestion et à la diffusion des données et des produits. 22 documents de la collection Scientifique et Technique ROSELT/OSS sont édités.

Le rôle du réseau régional pilote est de donner les méthodologies de compréhension et de surveillance de la désertification à long terme. Il a un mandat scientifique de participation à la définition des dispositifs nationaux de surveillance environnementale : observatoires locaux, extrapolation aux échelles provinciales et nationales.

ROSELT/OSS a reçu 235 000 euros du **MEDD** en 2003 et 346 000 euros de la part du **FFEM**. Le **MEDD** a soutenu ROSELT Lybie à hauteur de 30 000 euros.

**CIRAD** : un agent au **Kenya** collabore avec ROSELT/OSS, pour un coût de 100 000 euros en 2003.

**MAE** : le MAE a envoyé une assistance technique pour soutenir ROSELT **Niger**, pour un coût de 92 000 euros en 2003.

**IRD** : Suivi par télédétection du fonctionnement et des ressources hydro-écologiques en région semi-arides, **Egypte**. Les partenaires locaux sont l'Agence de télédétection du Caire (NARSS) et l'Université d'Alexandrie.

- Accès des Parties touchées, en particulier des pays en développement parties touchées, aux technologies, connaissances et savoir-faire appropriés : 152 000 €

**MAE** : **appui aux projets CSFD**. Le CSFD a reçu 152 000 euros pour l'année 2003. Les projets concernés ont pour objectif de diffuser des technologies adéquates de lutte contre la désertification dans les pays touchés. Les partenariats locaux, régionaux et internationaux sont nombreux. Les 8 projets concernés ont été clos en décembre 2003 :

- La désertification dans la Jeffara tunisienne : pratiques et usage des ressources techniques de lutte et devenir des populations rurales, **Tunisie** (IRD et IRA<sup>5</sup> de Medenine). A l'**IRD**, des chercheurs, des techniciens et des thésards ont contribué à ce projet, pour un coût global en 2003 de 908 784 euros.
- Impact des pratiques humaines sur la conservation et la gestion in situ des ressources génétiques et forestières (*Acacia tortilis* et *Balanites aegyptiaca*) (CIRAD, INERA et LRZA<sup>6</sup>)
- Recherche sur les technologies de lutte contre la désertification au Sahel, **Burkina Faso**, (INERA<sup>7</sup> et IRD)
- Renforcement de la recherche d'accompagnement dans une opération pilote de gestion décentralisée des ressources renouvelables sur la rive gauche du fleuve **Sénégal** (CIRAD, ISRA<sup>8</sup> et SAED<sup>9</sup>)
- Pour une gestion viable des ressources ligneuses et péri-urbaines (CIRAD IRD IER<sup>10</sup>, Université Niamey, Université Cheikh Anta Diop) **Mali** et **Niger**,
- Etude des conséquences des modalités d'utilisation des terres au **Mali**, IER Gao,
- Mobilité des troupeaux **Tchad** et au **Maroc**,
- Application des méthodes géophysiques à l'étude des variations temporelles de l'humidité, **Mauritanie**, Université de Paris VI.

---

<sup>5</sup> Institut des Régions Arides

<sup>6</sup> Laboratoire de Recherche sur les Zones Arides, Alger

<sup>7</sup> Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques au Burkina Faso

<sup>8</sup> Institut Sénégalais de Recherche Agricole

<sup>9</sup> Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal

<sup>10</sup> Insitut d'Economie Rurale de Bamako

## **PARTIE B ; AUTRES ACTIVITES : 47 809 450 €**

### **1 - Domaines thématiques et sectoriels spécifiques : 33 731 165 €**

Dans ce paragraphe seront examinées les activités relatives à la gestion durable de l'utilisation des terres, à l'exploitation et à la gestion durable des terrains de parcours, à la mise au point de systèmes de production agricoles et d'élevage viables, à la mise en valeur d'énergies nouvelles, au lancement de programmes de boisement, reboisement et de conservation des sols. Ces activités sont présentées par opérateur.

La France investit :

- dans la gestion de l'eau : bassins-versant, aquifères, fleuves et régimes pluviométriques (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Ethiopie, Zimbabwe, ORASECOM,...)
- Dans la gestion des aires protégées et des parcs naturels ( Sahel, Zimbabwe,...)
- GRN et des terroirs, développement rural et agricultures irriguées ( Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest,...)
- Occupation des sols et transformation des systèmes agraires ( Sénégal, Mali, Niger, Maroc, Kenya, Tchad, Cameroun,...)
- Terrains de parcours et hydraulique pastorale ( Sénégal, Tchad,...)
- Protection des forêts, bois énergie (sources d'énergie renouvelables (Maroc, Niger, Mali, Sénégal, Kenya

- Gestion durable de l'utilisation des terres, y compris l'eau, les sols et la végétation dans les zones touchées : 23 735 165 €

**FFEM** : appui à l'ORASECOM, commission du fleuve Orange-Senqu, Afrique Australe, **Lesotho, Botswana, Namibie, Afrique du Sud**. La contribution du FFEM renforcera le développement des capacités et l'expérience de l'ORASECOM, à travers la mise en œuvre d'actions concrètes. Cela doit amener à une gestion plus intégrée du bassin versant, une meilleure protection de l'environnement et permettre d'éviter des situations de stress hydrique et des conflits politiques. La contribution du FFEM en 2003 s'élève à 500 000 euros.

**CIRAD** : Gestion des écosystèmes de savanes, un agent CIRAD au **Mali** pour un coût annuel de 100 000 euros.

**CIRAD** : Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement, amélioration des systèmes de production au **Burkina Faso**. Deux agents CIRAD sont sur place au coût annuel de 200 000 euros. Ce projet est inséré au CIRDES<sup>11</sup>.

**CIRAD** : Gestion des aires protégées, ECOPASS<sup>12</sup> **Burkina Faso, Niger, Bénin**. Un agent CIRAD est sur place au coût annuel de 100 000 euros.

**CIRAD** : Gestion des parcs au **Zimbabwe**, deux agents CIRAD sur place soit 200 000 euros annuels.

**CIRAD** : Gestion de l'eau au **Maroc**, un agent CIRAD sur place soit 100 000 euros annuels.

---

<sup>11</sup> Centre International de Recherche et de Développement de l'Elevage en zone Sub-humide

<sup>12</sup> Ecosystèmes Pastoraux du Sahel

**MAE - CIRAD** : Economie de l'eau dans les systèmes irrigués du Maghreb SIRMA, deux agents CIRAD sont financés par le MAE soit 200 000 euros annuels et un appui du MAE de 2 millions d'euros soit pour 2003, 666 667 euros.

**IRD - FRIEND**<sup>13</sup> : Etude de la variabilité spatiale et temporelle des régimes pluviométriques et hydrologiques, modélisation des ressources en eau des grands bassins, **Burkina Faso**, deux agents IRD sont sur place donc 360 000 euros annuels. Le projet est mené en partenariat avec l'EIER<sup>14</sup>.

**IRD - FED** : Interactions biologiques dans les sols des systèmes anthropisés tropicaux. Aires protégées écosystèmes, gestion et fonctions périphériques, **Burkina Faso**. Quatre agents sont sur place et un agent en mission longue durée, soit 810 000 euros pour 2003. L'INERA et l'Université de Bobo Dioulasso sont partenaires de ce projet.

**IRD – Coopération française** : Evolution des savoirs paysans dans le contexte de projets de développement ou indépendamment d'eux, **Cameroun**, un agent en mission de courte durée, soit 15 000 euros pour 2003. Les partenaires locaux sont l'IRAD<sup>15</sup>, le PRASAC<sup>16</sup> et la Faculté des Sciences Economiques (Yaoundé 2)

**IRD** : Pratiques de gestion des écosystèmes de savanes au Mali et leurs conséquences sur les sols les eaux et la biodiversité, **Mali**. Un agent en mission moyenne durée soit 45 000 euros annuel.

**IRD - UE** : programme Jachères, **Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger**, un agent expatrié et deux missions courtes soit 210 000 euros annuels. De nombreux partenaires locaux, Centres de recherche, Universités et ONG contribuent à ce programme.

**IRD – OMM**<sup>17</sup> : Variabilité des précipitations dans le temps et l'espace, évolution de la nappe phréatique et appui à l'observatoire VOLTA-HYCOS<sup>18</sup>, **Burkina Faso, Ghana**. Un agent permanent et deux missions courtes, soit 210 000 euros pour 2003. L'EIER est le partenaire local au Burkina Faso.

**IRD – IFB** : Patrimoines et territoires, **Niger**, deux agents en expatriation, une mission longue et une mission courte soit un coût en main d'œuvre de 465 000 euros pour 2003. L'Université de Niamey et l'IRSH<sup>19</sup> sont les partenaires locaux.

**IRD** : Organisation de la gestion des réservoirs (POGR) **Sénégal**. Un agent et un ITA sont permanents, une mission courte a lieu, soit 222 600 euros. Les partenaires locaux sont l'Office de mise en valeur du fleuve Sénégal et l'Office de mise en valeur du fleuve Gambie.

**IRD** : Fonctionnement et ressources hydrologiques de régions semi-arides : caractérisation, modélisation et prévision, **Maroc** (région du Tensift, Marrackech). Quatre agents sont sur place, une mission courte et une mission longue ont eu lieu, un VCI (Volontaire de la Coopération Internationale) est également sur place, soit 852 600 euros pour 2003. Les partenaires sont

---

<sup>13</sup> Flow Regimes from International Experimental and Network Data, programme de l'UNESCO

<sup>14</sup> Ecole inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural

<sup>15</sup> Institut de Recherche Agronomique pour le Développement

<sup>16</sup> Pôle Recherche Appliquée au développement des Savanes d'Afrique Centrale

<sup>17</sup> Organisation Météorologique Mondiale

<sup>18</sup> Système d'Observation du Cycle Hydrologique de l'Afrique de l'Ouest et Centrale

<sup>19</sup> Institut de Recherches en Sciences Humaines

nombreux : Faculté des Sciences de Semlalia de l'Université de Marrakech, ORMVAH<sup>20</sup>, DREF<sup>21</sup>, ABHT<sup>22</sup>, PRAD<sup>23</sup>.

**IRD - PRAD** : Etude des lacs collinaires, modélisation du ruissellement et de l'érosion, agrosystèmes, ruissellement et érosion, **Maroc**. Une mission longue a été effectuée au coût de 90 000 euros. Le Laboratoire de physique des sols de l'Institut Agronomique Vétérinaire Hassan II est partenaire.

**IRD** : La gestion locale de l'eau et des sols, **Tunisie**. Des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens et des thésards sont en poste sur ce projet pour un coût global de 919 776 euros. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 83 522 euros. Les partenaires tunisiens sont l'INRGREF<sup>24</sup>, l'INAT<sup>25</sup>, l'ENIT<sup>26</sup>, la DG/ACTA<sup>27</sup> ; les partenaires en Méditerranée sont l'IAV Hassan II et l'Université de Rabat, d'autres partenaires régionaux collaborent en région méditerranéenne et au Moyen-Orient.

**FFEM - FEM** : Projet système aquifère du Sahara Septentrional, SASS, deuxième phase. Il s'agit de renforcer et de compléter les dispositifs initiés au cours de la première phase : dynamique de concertation et d'échange entre les trois pays, **l'Algérie, la Tunisie et la Libye**, vision intégrée du bassin, dans le but de mettre en place une gestion pérenne partagée et concertée des eaux de cet aquifère. La contribution FFEM en 2003 est de 155 000 euros. L'OSS est chargé du suivi et de la gestion du projet.

**AFD** : Programme de gestion des terroirs et des ressources naturelles au **Bénin**, 4,5 millions d'euros sont engagés en décembre 1999. En 2003, l'AFD a apporté 750 000 euros à ce projet.

**AFD** : Projet périmètres irrigués PADL/Gao, **Mali**, troisième phase, 7,8 millions d'euros ont été engagés en mars 1991. En 2003, l'AFD a apporté 600 000 euros.

**AFD** : Office du Niger, 4<sup>ème</sup> région, réhabilitation de Fala Molodo, périmètre irrigué de Molodo au **Mali**. 15,2 millions d'euros ont été engagés par l'AFD en octobre 1996. En 2003, l'AFD apporte 1,9 millions d'euros à ce projet. L'office du Niger est partenaire.

**AFD** : Appui à la mise en valeur des périmètres PCPS-URDOC<sup>28</sup>, Office du Niger, 2<sup>ème</sup> phase au **Mali**. L'AFD engage 2,8 millions d'euros en 1999. Pour 2003, l'AFD apporte 560 000 euros.

**FFEM** : Projet d'appui à la gestion du fleuve Sénégal, **multi-pays**. 1,35 millions d'euros ont été engagés par le FFEM en 2001. Pour 2003, le FFEM a apporté 360 000 euros.

**AFD** : Programme d'investissement du secteur eau en **Tunisie** (irrigation). L'AFD a engagé 25 millions d'euros en mars 2001. Pour 2003, sa contribution s'élève à 4,16 millions d'euros.

---

<sup>20</sup> Office régional de mise en valeur du Haouz

<sup>21</sup> Direction Régionale des Eaux et des Forêts du Haut Atlas

<sup>22</sup> Agence du bassin du Tensift

<sup>23</sup> Action franco-marocaine sur le thème de l'écologie

<sup>24</sup> Institut National de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêt

<sup>25</sup> Institut National d'Agronomie de Tunisie

<sup>26</sup> Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis

<sup>27</sup> Aménagement et conservation des terres agricoles (Direction Générale du Ministère de l'Agriculture)

<sup>28</sup> Plans Communaux de Prévention et de Secours, Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement

**AFD – FFEM** : Projet de développement rural intégré nord-ouest Bénoué, **Cameroun**. L'AFD a engagé 10 millions d'euros et le FFEM 1,5 millions d'euros en mars 2001. Pour 2003, l'apport de l'AFD s'élève à 2 millions d'euros.

**AFD** : Développement rural intégré de la région nord nord-est du Kef en **Tunisie**. L'AFD a engagé 19,2 millions d'euros en décembre 1997. Pour 2003, l'AFD a apporté 2,74 millions d'euros.

**AFD**: Développement de l'agriculture irriguée en **Ethiopie**. L'AFD a engagé 11,5 millions d'euros en juin 2001. Pour 2003, l'apport de l'AFD s'élève à 2,3 millions d'euros.

**AFD**: Mise en valeur et protection des bassins versants du lac Alaotra à **Madagascar**. L'AFD a engagé 5,9 millions d'euros en juillet 2002 . Pour 2003, l'apport de l'AFD est de 1,18 millions d'euros.

**AFD – FFEM** : Développement agricole des petits périmètres irrigués et des bassins versants de Manakara à **Madagascar**. L'AFD a engagé 800 000 euros et le FFEM 400 000 euros en juillet 2001. Pour 2003, l'apport de l'AFD s'élève à 200 000 euros et celui du FFEM à 100 000 euros.

**AFD** : Mise en valeur des cuvettes oasiennes dans la région de Goudoumaria-Mevco II, au **Niger** 2,3 millions d'euros ont été engagés en octobre 1997. Pour 2003, l'AFD a apporté 380 000 euros.

- Exploitation et gestion durables des terrains de parcours : 6 186 000 €

**CIRAD** : Pôle Pastoral en Zone Sèche (PPZS), terrain de parcours, **Sénégal**. Cinq agents sont sur place, pour un coût annuel de 500 000 euros. Le CIRAD apporte un appui financier de 106 000 euros en 2003. Le PPZS associe plusieurs départements du CIRAD en valorisant des compétences pluridisciplinaires sur le thème de la désertification : diagnostic des ressources fourragères et forestières et étude de la pression du bétail sur celles-ci, représentation spatiale de ces données, droit foncier (aspects anthropologiques et juridiques) et systèmes agricoles. Initialement structuré dans un cadre bilatéral, le PPZS anime une réflexion régionale (ROSELT/OSS, CORAF<sup>29</sup>, Institut du Sahel) sur les questions scientifiques et de développement liées à la sécurisation des milieux arides sahéliens et des activités pastorales.

**IRD** : Mutation des sociétés agropastorales et usage des ressources naturelles : recomposition socio-territoriales et stratégies de développement rural en zones arides du Maghreb. Une mission longue durée a été faite en 2003, au coût de 90 000 euros.

**AFD** : Projet d'hydraulique pastorale dans le Borkou et dans le Tibesti au **Tchad**. L'AFD a engagé 5,2 millions d'euros en septembre 1995. Pour 2003, l'apport de l'AFD s'élève à 570 000 euros.

**AFD**: Hydraulique pastorale zone nord (réhabilitation des points d'eau pour le bétail) au **Cameroun**. L'AFD a engagé 6,5 millions d'euros en janvier 1998. Pour 2003, l'apport de l'AFD s'élève à 1,08 millions d'euros.

**AFD** : Programme hydraulique pastorale au **Tchad** oriental, Almy Bahaim 2. L'AFD a engagé 6,9 millions d'euros en octobre 1998. Pour 2003, l'AFD contribue en apportant 1,15 millions d'euros.

**AFD**: Projet d'hydraulique pastorale dans le Batha au **Tchad**. L'AFD a engagé 6 millions d'euros en septembre 2002. Pour 2003, l'apport de l'AFD s'élève à 1,5 millions d'euros.

---

<sup>29</sup> Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole.

**AFD**: Programme d'hydraulique pastorale dans l'Ennedi au **Tchad**. L'AFD a engagé 2,7 millions en janvier 1999. Pour 2003, l'AFD a apporté 540 000 euros.

**AFD** : complément de financement du Projet d'hydraulique pastorale dans le Kanem au **Tchad**, 1,3 millions d'euros ont été engagés par l'AFD en février 2002. Pour 2003, l'AFD a apporté 650 000 euros.

*Encadré 2 : l'hydraulique pastorale au Tchad*

L'AFD appuie spécifiquement le développement de l'élevage transhumant par le biais du développement de l'hydraulique pastorale et de la sécurisation des parcours. Elle promeut une approche concertée des ressources agro-pastorales, qui comprend :

- l'appui à la mise en place de cadres de concertation sur la gestion des ressources rassemblant les différents acteurs concernés, agriculteurs sédentaires, agro-pasteurs sédentarisés, pasteurs transhumants. Ces instances ont pour rôle d'élaborer des règles communes sur l'utilisation de l'espace,
- l'appui à la délimitation et à la gestion de zones réservées aux usages pastoraux,
- la mise en place d'outils permettant une gestion partagée des ressources, plans de terroirs, cartographie foncière, accords locaux,
- des actions de formation techniques pour une meilleure valorisation des ressources pastorales.

L'approche développée dans les projets d'hydraulique pastorale est née de la double constatation : d'une part, le système extensif d'élevage transhumant qui prédomine notamment au centre et à l'est du Tchad est parfaitement adapté aux conditions naturelles et c'est le seul système permettant l'utilisation productive d'une zone très difficile ( en milieu saharien, les systèmes d'exploitation transhumants permettent une production de protéines végétale deux fois supérieure à celle de l'élevage sédentaire) ; d'autre part, le potentiel de la ressource pastorale reste largement sous-exploité faute d'un nombre suffisant de points d'eau.

- Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables : 380 000 €

**CIRAD** : Projet d'aménagement et d'occupation des sols, **Sénégal**, un agent CIRAD, 100 000 euros annuels.

**MAE - CIRAD** : Projet bas-fonds au **Mali**, un agent CIRAD financé par le MAE, 100 000 euros annuels.

**IRD** : Evolutions et transformations des systèmes agraires, **Niger**. Une mission longue et deux missions courtes sont effectuées en 2003, au coût de 120 000 euros.

**AFD** : Programme amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière au **Mali**. L'AFD a engagé 300 000 euros en 2000. En 2003, l'Agence a apporté 60 000 euros.

- Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables : 630 000 €

**CIRAD** : Projet énergie forêt au **Niger**, un agent CIRAD permanent à 100 000 euros annuels.

**AFD** : Projet bois-énergie au **Maroc**, prédiffusion d'équipements efficaces dans le secteur artisanal. L'AFD a engagé 1,6 millions d'euros en mars 2003. Pour 2003, son apport s'élève à 530 000 euros.

- Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols : 2 800 000 €

**AFD – FFEM** : Projet d'aménagement et de protection des massifs forestiers de l'IFRANE au Maroc. Ce projet s'articule autour de quatre composantes : forêt et bois de chauffe, gestion de parcours, gestion de la biodiversité et activités agricoles. Il est co-financé par l'AFD, le FFEM, l'Etat marocain et les communes de la province d'IFRANE. Pour 2003, l'AFD a versé 1.5 millions d'euros et le FFEM 380 000 euros. Ce projet est cofinancé par l'Etat marocain et la province d'IFRANE.

**AFD** : Ressources ligneuses et approvisionnement en combustible au **Mali**. 800 000 euros sont engagés par l'AFD en janvier 1999. En 2003, l'AFD contribue à ce projet en apportant 0,12 millions d'euros.

**AFD** : projet de gestion durable des forêts en 3<sup>ème</sup> région du **Mali**, 3,4 millions d'euros ont été engagés en décembre 1997. Pour 2003, la contribution de l'AFD est de 0,5 millions d'euros.

*Encadré 3 : les projets bois de feu au Mali*

Ces deux projets concernant le Mali sont à relier aux changements institutionnels et politiques, en particulier au processus de décentralisation concrétisé par les élections communales de 1999. Ces projets comportent des actions de gestion décentralisée des ressources forestières basées sur :

- une approche contractuelle entre l'Etat et les populations gestionnaires des massifs forestiers (organisées en comités villageois)
- l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion, maîtrisés par les populations et garantissant une exploitation durable des ressources (par un système de quotas et de rotations)
- la mise en place des marchés ruraux du bois permettant aux populations riveraines de contrôler la commercialisation du bois-énergie et du bois d'œuvre.
- une meilleure répartition des revenus de la vente des produits au bénéfice des populations.

Les enjeux sont importants car le bois constitue une ressource énergétique essentielle pour plus de 90% de la population malienne, essentiellement les ruraux et les consommateurs urbains à faibles revenus. La vente de bois et de charbon fournit des ressources monétaires additionnelles à de nombreux ruraux et notamment aux femmes. Le principal enjeu actuel est de parvenir à une réelle implication des collectivités locales (communes rurales) dans la gestion des ressources forestières. Les interventions de l'AFD s'inscrivent dans l'appui à la décentralisation.

**CIRAD** : Ressources financières et bois d'énergie, **Sénégal**, un agent CIRAD, 100 000 euros pour 2003.

**CIRAD** : Projet d'aménagement des forêts naturelles au **Niger**, un agent CIRAD, 100 000 euros annuels.

**CIRAD** : Agroforesterie à l'ICRAF<sup>30</sup>, **Kenya** un agent CIRAD à 100 000 euros annuels.

- Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses NEANT

- Surveillance et évaluation de la désertification NEANT

<sup>30</sup> Centre international pour la recherche en agro-foresterie

**2 - Renseignements sur les activités scientifiques et techniques entreprises pour lutter contre la désertification et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie : 1 361 285 €**

Ce paragraphe concerne essentiellement le soutien au Comité Scientifique Français de la Désertification, CSFD, et des appuis à des activités scientifiques spécifiques des zones sahéliennes: réseaux de recherche CSFD, génétique appliquée à la désertification, recherche agronomique en savanes et recherche en hydrosociences.

**Appui au fonctionnement du CSFD** : 12 000 euros de la part du MAE et 19 285 euros de la part du MEDD.

**CIRAD**, Sélection des plantes résistantes à la sécheresse, **Sénégal**, deux agents CIRAD permanents, soit 200 000 euros annuels.

**MAE - CIRAD** : Coordination de la recherche agronomique en zones de savanes au **Tchad**. Le MAE finance un agent CIRAD, assistant scientifique, au coût de 100 000 euros annuels et appuie le projet à hauteur de 3 millions d'euros soit pour 2003 un million d'euros.

**IRD** : Réseau de recherche hydrosociences en Afrique de l'Ouest et Centrale, **Cameroun**. Deux missions de courte durée soit 30 000 euros. Les partenaires locaux sont les Universités de Yaoundé 1 et 2 ainsi que le CRH/IRGM<sup>31</sup>.

**3 - Appui à des projets de développement locaux : 10 787 000 €**

Ce paragraphe concerne des projets de développement menés dans la zone sahélienne, financés par le Fond français pour l'environnement mondial, l'AFD et le MAE et impliquant des ONG et des organisations locales :

- Renforcement des programmes d'assistance bilatéraux et multilatéraux en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention NEANT

- Appui à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud NEANT

- Promotion de projets de petite et moyenne envergure et d'activités au niveau local : 9 835 000 €

**MAE-FFEM** : le MAE et le FFEM cofinancent L'Initiative Régionale Environnement Global et Lutte contre la désertification en Afrique Sahélienne (IREMLCD). Le CILSS est le maître d'œuvre de ce projet. Les bénéficiaires de l'IREMLCD sont des acteurs de terrain, collectivités locales, associations professionnelles ou villageoises. Les projets financés sont des micro-projets dans les pays membre du CILSS : **Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad**. Pour 2003, le MAE a contribué à hauteur de 95 000 euros et le FFEM 750 000 euros.

**AFD** : Projet d'appui au développement local de l'ouest du **Burkina Faso**, 8 millions d'euros sont engagés en juillet 2002. L'AFD a apporté 1,3 millions d'euros pour 2003.

---

<sup>31</sup> Centre de Recherches Hydrologiques

**AFD – FFEM** : Projet d'appui au développement local (PADL), phase II au **Burkina Faso**. En 2000, 8 millions d'euros sont engagés par l'AFD et 3,2 millions par le FFEM qui soutient la composante environnementale de ce projet. Pour l'année 2003, 2 millions d'euros sont versés par l'AFD et 800 000 euros par le FFEM.

**AFD** : Projet de développement local dans le département de Tillabéri phase II (Torodi), au **Niger**, 7,7 millions d'euros ont été engagés en juillet 2001. Pour 2003, l'AFD a apporté 1,54 millions d'euros.

**AFD** : Appui à la décentralisation et au développement local au **Sénégal**. 6,2 millions ont été engagés en avril 2002. Pour 2003, l'AFD a apporté 1,55 millions d'euros.

*Encadré 4 : les projets de développement locaux de l'AFD*

La lutte contre la désertification est partie intégrante de celle contre les inégalités et contre la pauvreté. Cette tendance est particulièrement visible dans les projets locaux qui s'appuient sur les collectivités locales créées par la décentralisation ainsi que sur les associations et les groupements des personnes civiles.

La décentralisation apparaît comme un soutien dans la mise en place de projets de développement local dans la mesure où elle peut favoriser la réalisation de projets de gestion locale des ressources naturelles impliquant la participation des administrations délocalisées et des populations civiles. Les projets de développement local ont pour principe de confier à des populations organisées la responsabilité de l'utilisation de fonds d'investissements permettant de financer des infrastructures ou des activités qu'elles jugent prioritaires.

Les PADL s'appuient sur le processus politique de décentralisation, notamment sur les assemblées départementales. L'objectif du PADL est la réalisation d'investissements visant la préservation du patrimoine naturel, l'amélioration des équipements collectifs et la diversification économique. Les domaines d'intervention du PADL sont libellés sous forme de groupes d'investissements et d'actions éligibles aux fonds de développement local :

- Infrastructures sociales collectives (hydraulique villageoise, éducation, santé),
- Equipements publics marchands (commercialisation, élevage)
- Gestion et mise en valeur des ressources naturelles (ressources d'eau, agricoles et pastorales)
- Secteur économique productif (Commerce, artisanat, transformation et commercialisation des produits agricoles et de l'élevage, maraîchage),
- Formation (technique, organisation, gestion/comptabilité).

**AFD** : programme d'appui au développement communal (PADC) au **Mali**, 7,5 millions d'euros ont été engagés en novembre 2000. L'AFD apporte 1,8 millions d'euros en 2003.

- Appui à la remise en état des écosystèmes dégradés, notamment par l'afflux de réfugiés **NEANT**

- Promotion de mesures de renforcement des capacités tenant compte des considérations de sexe en vue de l'exécution de programmes participatifs et synergiques précis dans le cadre des PAN (Programmes d'Action Nationaux) **NEANT**

- Promotion de mesures de renforcement des capacités et de processus participatifs dans le domaine de la gestion des ressources naturelles : **952 000 €**

**MAE : appui du MAE au Burkina Faso dans la mise en œuvre de la composante de sécurité environnementale de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).** Le CSLP est une politique de développement économique, institutionnel et social élaboré par les autorités burkinabè. Ce cadre de référence et d'harmonisation pour les interventions en matière de réduction de la pauvreté est articulé en trois composantes : la sécurisation économique, la sécurisation alimentaire et la sécurisation environnementale. La composante de sécurité environnementale est destinée à accompagner la conception et la mise en œuvre de nouvelles stratégies de gestion locale et concertée des ressources dans un contexte de conflit d'usage, de pénurie et de dégradation des terres. Le Burkina Faso participe financièrement à ce projet, ainsi que des bailleurs tels que le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Banque Mondiale et le GEF. En France, le MAE a attribué 762 000 euros pour 2003 à la mise en œuvre du CSLP.

**MAE : Projet de gestion intégrée et durable des ressources naturelles en Mauritanie.** Ce projet constitue la poursuite de nombreuses actions antérieures menées sur financement français dans les secteurs d'activités agricoles et pastorales. L'approche proposée repose sur l'idée que les modalités d'accès et de gestion des ressources doivent être définies de façon négociées avec les populations locales dans le but de répondre au mieux à leurs besoins fondamentaux. En prenant en compte le processus de désertification qui a touché toutes les localités du pays, le projet s'attache à développer deux thèmes principaux : la gestion intégrée de la faune d'El Aguer dans la wilaya du Hodh El Gharbi et la création d'une base de données à l'échelle nationale sur les ressources naturelles et en particulier les eaux superficielles. Pour 2003, le MAE a contribué pour 190 000 euros à ce projet.

- Conclusion d'accords triangulaires visant à promouvoir les programmes de formation et le renforcement des capacités **NEANT**

- Organisation de campagnes de sensibilisation dans les pays développés parties afin de mieux rendre compte du caractère planétaire des menaces que constituent la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse et les conséquences multiples de ces phénomènes **NEANT**

*4 - Meilleure prise en compte des objectifs de la Convention dans les stratégies de soutien mises en œuvre par les pays développés parties en faveur des pays touchés : **1 930 000 €***

**MAE - CIRAD** : projet SADC<sup>32</sup> amélioration des cultures familiales et renforcement des capacités nationales au **Botswana**. Le MAE finance un agent CIRAD à 100 000 euros annuels, il appuie par ailleurs ce projet en apportant 530 000 euros pour 2003.

**MAE – CIRAD** : promotion du développement durable de la recherche agricole au sud (DURAS). Un agent CIRAD est en poste à la FAO. Le MAE apporte 1,3 millions d'euros pour 2003.

*5 - Intégration des domaines thématiques spécifiés dans la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention (décision 8/COP4) dans les rapports des pays développés parties **NEANT***

---

<sup>32</sup> South African Development Corporation

*Annexe 1 : Récapitulatif des montants engagés pour 2003*

	Montants en €
<b>Mise en œuvre de la convention</b>	14 322 257
<b>Autres activités</b>	47 809 450
<b>Total</b>	62 131 707

Montants engagés en 2003 par institution

<b>Institutions</b>	Montants en €
MAE	7 903 322
MEDD	363 285
AFD	42 042 700
FFEM	3 717 000
IRD	4 325 400
CIRAD	3 780 000
Total	62 131 707

## *Annexe 2 – Résumé du cadre d'intervention sectoriel (CIS) ERN (environnement et ressources naturelles) de l'AFD (Agence Française de Développement)*

La population de la planète va passer de 6 à 9 milliards en 50 ans et la majeure partie de cet accroissement se fera dans les PVD, qui devront surtout compter sur leurs productions pour nourrir leur population.

Les ressources naturelles (sols, matière organique, pâturages, bois, biodiversité, stocks halieutiques...) sont les moyens de production ou les bases de l'économie de beaucoup de pays du sud dont les secteurs secondaires et tertiaires sont faibles. Le développement économique a consommé ce capital par des activités (d'agriculture, de forêts, d'élevage, de pêche, d'eau ...) qui ont finalement été "minières" car elles ont dégradé ces ressources au point de conduire à des régressions écologiques avec des effets économiques ou de réduction de la pauvreté qui ne sont pas durables. Pour des pays à économie plus diversifiée comme le Maghreb, la mauvaise gestion du cycle de l'eau pose des problèmes très importants de disponibilité en eau potable ou de pollution.

Il faut revoir les modèles de développement et sortir de la contradiction entre la volonté d'une croissance économique et la consommation des bases de l'économie que sont ces ressources auxquelles on souhaiterait redonner leur qualificatif de « renouvelables ».

Ainsi, l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont bien un élément central pour construire une vision d'avenir des pays de la ZSP. Sans propositions convaincantes sur la préservation de ces bases de l'économie (sols, forêts, biodiversité, eau, ressources halieutiques ...) les autres actions financées par l'AFD ont-elles un réel impact durable ? Cette question n'appartient pas à la division ERN mais à l'ensemble de l'AFD, justifiant de renforcer la collaboration entre les services opérationnels mais aussi avec la direction de la stratégie.

Face à ce constat dramatique, l'espoir vient des progrès effectués depuis 10 ans qui permettent de gérer durablement ces ressources naturelles. Certains savoir-faire sont déjà appliqués à grande échelle (conservation des sols au Brésil sur 14 M d'ha, millions d'ha de forêts gérées durablement dans le bassin du Congo, organismes de bassin ...) et d'autres ont fait la preuve de leur efficacité à des échelles plus réduites et peuvent être développés (gestion concertée du foncier, des ressources halieutiques ou des bassins versants...).

Ces enjeux bouleversent la donne de la politique mondiale, bousculant les relations classiques nord/sud et que l'on retrouve avec le développement durable, les Accords Multilatéraux d'Environnement (AME) ou dans la politique de la France.

Le Développement Durable est le thème fédérateur des différentes actions de l'AFD car il donne une légitimité internationale et prospective à notre intervention. Les préoccupations environnementales font maintenant partie de la politique mondiale et se traduisent progressivement dans des Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) qui servent de cadre de négociation, justifiant que l'AFD s'investisse, parallèlement à son activité traditionnelle de financeur de projet, dans les débats internationaux sur l'environnement.

La finalité de ERN est de promouvoir un développement durable dans les interventions de l'AFD par la mise en œuvre des engagements internationaux sur l'environnement. Le choix de cette finalité permettra d'accrocher les actions de l'AFD à des enjeux environnementaux globaux et de rechercher systématiquement leur liaison avec les aspects économiques et sociaux. Elle devrait

permettre de traduire les demandes des pays dans une vision plus large que les actions ayant des effets uniquement locaux.

Cette finalité appelle un choix dans les engagements internationaux que nous souhaitons promouvoir et une sélection dans les différentes géographies où nous intervenons. Le choix qui est proposé des axes de travail de ERN (en liaison avec le FFEM) permet de ne pas embrasser toutes les préoccupations environnementales et d'afficher l'ambition d'être un bailleur de fonds de référence sur quelques thèmes prioritaires pour les pays de la ZSP. Dans chacun des ces axes de travail, ERN propose ensuite de choisir un nombre de thèmes de travail qui soit également limité. ERN propose de choisir cinq accords multilatéraux environnementaux (il y en a des dizaines !) autour desquels la stratégie serait organisée :

- les trois grandes conventions environnementales : changement climatique, préservation de la diversité biologique, lutte contre la désertification,
- l'eau vue sous l'angle de la gestion des ressources en eau. L'ensemble des accords et déclaration sur l'eau ainsi que sa forte résonance dans le discours sur l'aide (Dublin, conférences, objectifs du millénaire) donne un cadre de travail pour la coopération internationale qui ressemble par certains côtés à un AME, bien que non contraignant.
- la pêche et l'environnement marin qui ont été fortement mis en avant au sommet de Johannesburg.
- Enfin, une préoccupation transversale : l'analyse économique des projets d'environnement et de gestion de ressources naturelles qui doit être développée afin de ne pas se satisfaire seulement d'une justification éthique de protection de la biodiversité par exemple.

Ainsi la stratégie de ERN comprendrait les 6 axes suivants :

- l'eau avec trois thèmes : la gestion des fleuves nationaux et internationaux (organismes de bassin), les économies d'eau d'irrigation, la gestion des bassins versants.
- La biodiversité avec quatre thèmes : la gestion durable des forêts de production, les parcs de biodiversité, la valorisation des produits traditionnels de la biodiversité et le corail dans le Pacifique sud.
- La lutte contre la désertification et la dégradation des terres avec trois thèmes : l'agro-écologie, la gestion du couvert boisé et la gestion concertée des ressources agro-pastorales.
- Le changement climatique avec : pour le stockage de carbone la poursuite du travail entamé sur les stocks dans les sols et les forêts. Pour les émissions deux pistes sont proposées sur l'habitat dans les Dom-Tom et sur les projets hydroélectriques en Asie du sud-est.
- La pêche et l'environnement marin avec un objectif : la cogestion des ressources,
- Enfin, un axe transversal : l'analyse économique des projets environnementaux.